

**PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CADRE INSTITUTIONNEL ADAPTE, POUR UNE
BONNE GOUVERNANCE ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT DU POOL**

(2007 - 2008)

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTAT	DUREE DE REALISATION ET COUT ESTIMATIF	PARTENAIRES ACTUELS ET POTENTIELS
Mettre en place un cadre institutionnel adapté à la bonne gouvernance économique du département du Pool	1- mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des recommandations de la Concertation.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de la Concertation et obtention des recommandations dont la mise en place du dispositif concerné ; 2. Décision de mise en place du dispositif ; 3. Choix d'un statut adapté pouvant doter ce dispositif des moyens de fonctionnement ; 4. Préparation d'un programme d'activités et d'un budget de fonctionnement ; 5. Organisation d'un lobbying pour lever les fonds ; 6. Mobilisation des fonds ; 7. Organisation de 2 ateliers de sensibilisation et de formation des animateurs, sur l'organisation et la gestion de la structure de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la Concertation. 	<p>Le dispositif de suivi et d'évaluation est opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il est doté d'un programme d'activités, des outils de gestion et d'un budget de fonctionnement ; - Il se transforme en un Observatoire départemental de la bonne gouvernance économique dans le département du Pool, à la fin du programme d'appui et d'accompagnement des institutions du département. 	Le nombre des rapports du suivi et d'évaluation des actions menées en son sein et au profit des structures sous observation / supervision.	<p align="center">MAI – AOUT 2007</p> <p align="center">10 000 000 CFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat - Le Conseil Départemental du Pool ; - Les structures et organisations d'appui et d'accompagnement des acteurs des secteurs public et privé et de la société civile ; - Les partenaires de la coopération bilatérale : France, Belgique, USA, Italie, Canada, Afrique du Sud, Chine, Libye, etc. - Les partenaires de la coopération multilatérale : Banque Mondiale, PNUD, Union Européenne, USAID. - Le réseau des Fondations, des Eglises et autres donateurs.

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTAT	DUREE DE REALISATION ET COUT ESTIMATIF	PARTENAIRES ACTUELS ET POTENTIELS
	<p>2. Mettre en place et suivre les activités des 4 structures suivantes initiées par la Concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil des Elus du Pool (CEP) - Le Conseil du Développement du Pool (CDP) - L'Agence de Développement du Pool (ADEP) - Le Fonds de Développement Local du Pool (FDP) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recensement et identification des acteurs concernés par le dispositif de suivi ; 2. Préparation d'un programme d'actions ; 3. Contacts avec les acteurs concernés pour valider le programme, les lieux et dates des réunions/ateliers ; 4. Identification et sélection des personnes ressources ; 5. Préparation des documents et autres outils de travail nécessaires à la tenue des différentes manifestations ; 6. Organisation des actions de renforcement des capacités des acteurs des 5 structures et 3 agences : <ul style="list-style-type: none"> - 5 séminaires de sensibilisation ; - 5 ateliers de formation en organisation et management des structures dans lesquelles les différents acteurs (membres des assemblées générales) évoluent respectivement. 	<p>Les 5 structures existent et fonctionnent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les animateurs des 5 structures sont sensibilisés et formés à l'organisation et gestion de leur structure respective ; ▪ Ils sont dotés des outils suivants : <ul style="list-style-type: none"> - plan d'actions quinquennaux ou décennaux, - programmes d'activités, - budgets de fonctionnement, - autres outils de gestion des structures. ▪ Ils comprennent la nature et le rôle de leurs organisations qui sont engagées dans le développement du territoire, et pourquoi celles-ci permettent de relayer valablement les attentes des populations de base aux instances de décision. ▪ Ils communiquent mieux entre acteurs respectifs et entre institutions. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre d'ateliers organisés en faveur des acteurs ; ▪ Le nombre de sessions tenues par les 3 conseils et les Procès verbaux produits ; ▪ Le nombre de dossiers produits par le Conseil d'Administration de l'ADEP à son assemblée générale ; ▪ Le nombre de dossiers produits par le Conseil de Développement ; ▪ Le nombre de dossiers présentés par le Conseil de Développement (les populations de base) au Conseil des Elus I ; ▪ Le nombre de dossiers présentés par les Elus au Conseil Département. ▪ Le nombre de réseaux mobilisés par les Elus. 	<p>Août 2007 – Décembre 2008</p> <p>2 000 000 000 CFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les partenaires de la coopération multilatérale : Banque Mondiale, PNUD, Union Européenne, USAID. ▪ Le réseau des Fondations, des Eglises et autres donateurs. ▪ Le réseau de la micro-finance et des banques, notamment la BDEAC. ▪ Les réseaux africains, européens, américains, canadiens et sud-africains des Agences de Développement Economique, et des Fonds de Développement Locaux ou Régionaux, à activer et identifier et/ ou à ré-activer.

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTAT	DUREE DE REALISATION ET COUT ESTIMATIF	PARTENAIRES ACTUELS ET POTENTIELS
	<p>3. Renforcer les capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Conseil Départemental du Pool - et des 3 Agences de Développement Economique existantes dans le Pool. (Ignié, Goma tsé tsé, Mindouli) mais jusqu'ici inopérantes par l'absence, sur le territoire du Pool, d'un Conseil Départemental, dispositif indispensable pour un bon adossement public des ADE dans une localité. 	<p>7. Mise en place des instances des 3 Conseils (des Elus, de Développement et Départemental), de l'ADEP et du Fonds, à l'issue des ateliers ;</p> <p>8. Installation des 5 structures et leur dotation en outils de travail et budgets nécessaires au bon fonctionnement ;</p> <p>9. Appui et accompagnement des personnels de l'ensemble des structures concernées ;</p> <p>10. Organisation de 5 voyages d'études dans le cadre des échanges d'expériences sur la gestion d'un Conseil à vocation régionale et d'une ADE, avec les structures similaires en Europe, aux USA, en Afrique du Sud, en Chine et en Afrique subsaharienne ;</p> <p>11. Organisation du suivi périodique et de 2 évaluations (à mi et fin de parcours) des activités menées par ces structures ;</p> <p>12. Réalisation d'une étude d'impact en fin de programme d'appui à la bonne gouvernance du Département.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les acteurs/ électeurs comprennent le bien fondé de leur structure (le Conseil de Développement) et maîtrisent son fonctionnement ; ▪ Ils sont capables de se concerter et d'exprimer leurs attentes sous forme de dossiers à transmettre aux élus ; ▪ Les Elus ont une idée de la manière dont fonctionnent les Conseils, les ADE et les Fonds ; ▪ Les Elus maîtrisent désormais les dossiers de leur base électorale et sont capables de les défendre au Conseil Départemental, au Parlement et partout où ils se trouvent notamment en mission ; ▪ Les acteurs engagés dans les initiatives socio- économiques dans le département, se sont appropriés des mécanismes de financement du Fonds et les utilisent à fond pour financer leurs initiatives socio- économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de projets pertinents pour le développement du Pool financés par le Fonds et leur impact sur le tissu socio- économique du département ; ▪ Le nombre d'incubateurs existants dans le tissu entrepreneurial du département ; ▪ Le nombre de filières opérationnelles sur le territoire du Pool ; ▪ Le nombre de TPE et PME créées dans le département grâce à l'appui et l'accompagnement du Fonds ; ▪ Le nombre d'emplois créés sur le territoire ; ▪ Le nombre de réseaux auxquels les 8 structures sont affiliées, pour bénéficier des avantages que peut procurer un bon maillage ou réseautage mondial. 		